

ARRETE n°A2020-54 en date du 21/09/2020

**Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-CLAUDE
KENNEDY EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 fixant les droits et les obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

VU les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;

VU la délibération du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant élection du Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

CONSIDÉRANT que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux conseillers territoriaux.

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité territoriale et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation des fonctions de présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Conseiller territorial ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Claude Kennedy, Conseiller territorial, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Président de l'Établissement Public Territorial, pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette délégation est consentie de manière permanente pour la durée du mandat.

Article 2 : Monsieur Jean-Claude Kennedy est délégué à l'effet de signer tous les documents relatifs à la Commission d'Appel d'Offres : convocation de la Commission d'Appel d'Offres, procès-verbaux de réunions et tous les courriers y afférents.

Article 3 : Monsieur Jean-Claude Kennedy est délégué à l'effet de signer, en matière de commande publique :

- Les marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services et de maîtrise d'œuvre ainsi que leurs actes modificatifs (avenants, marchés complémentaires ou de prestations similaires, décision de poursuivre), et toutes correspondances liées (lettre de consultation, courriers et procès-verbaux de négociation, courriers d'information et de demande de pièces complémentaires aux candidats retenus, de demande de compléments ou de précisions aux candidats, courriers déclarant une procédure de mise en concurrence infructueuse ou sans suite, courriers informant les candidats non retenus du rejet de leur candidature ou de leur offre, courriers de résiliation, courriers exposant les motifs du rejet d'une offre ou les caractéristiques et les avantages relatifs de l'offre retenue, y compris les courriers transmettant un extrait de documents administratifs à cet effet, courrier de notifications des marchés, accords-cadres et des avenants).
- Les ordres de service des marchés ;
- Les lettres de consultation pour les marchés subséquents à un accord-cadre ;
- Les courriers d'information et de demande de pièces complémentaires aux candidats retenus, les courriers de résiliation pour les marchés subséquents à un accord-cadre ;
- Les marchés publics subséquents à un accord-cadre et leurs avenants ;
- Les contrats et conventions relevant du domaine de la commande publique ainsi que leurs actes modificatifs, leur résiliation et correspondances liées ;
- Les actes de sous-traitance.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié au registre